

**Arrêté DEGT-2024-003b portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet Session 2026 des académies de Créteil, Paris et Versailles**

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 332-16 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB et notamment son article 18;

**ARRÊTE modificatif de l'arrêté DEGT-2024-003 du 18 septembre 2025**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Les registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet de la session 2025 sont ouverts **du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

**Article 2.** – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le vendredi 9 janvier 2026** sa confirmation d'inscription datée et signée sur son espace candidat CYCLADES.

**Article 3.** – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le mercredi 22 octobre 2025

**La directrice du service interacadémique des examens et concours**

  
Aurore COLLET